

Compte-rendu des activités du Comité d'Évaluation CE40 « Mathématiques » de l'ANR à l'occasion de l'appel à projets générique (AAPG) 2023

Organisation du travail du CE40 à l'occasion de l'AAPG 2023

Le CE40 était formé de 15 membres, dont un président-référent et un vice-président qui en constituaient le bureau. Les membres du CE40 sont renouvelés chaque année, avec un mandat maximal de trois ans, choisis par le président en veillant à une large couverture thématique, à l'équilibre géographique et à la parité. Le travail du comité est accompagné par un chargé de projets scientifique (Eugenio Echagüe) et par un responsable scientifique pour les mathématiques à l'ANR (Mamadou Mboup) en tant qu'observateur. Ils n'interviennent ni dans les débats scientifiques, ni dans les décisions qui portent sur la sélection des propositions.

Le processus d'évaluation des propositions est en deux phases : la première phase concerne l'évaluation des pré-propositions (instruments JCJC, PRC, PRCE, PRME), tandis que la seconde correspond à l'évaluation des propositions détaillées sélectionnées en phase 1 et des projets PRCI. Dans les deux phases, la sélection des pré-propositions et des propositions détaillées est collégiale. Elle s'effectue sur la base stricte des critères d'évaluation scientifique de l'AAPG publiés lors de l'appel d'offres. En amont des réunions plénières, tous les membres du comité ont accès aux documents de soumission et aux rapports de toutes les propositions pour lesquelles ils ne sont pas en conflit d'intérêts.

Les questions d'impartialité dans le processus de sélection, comme l'absence de conflits d'intérêts, sont gérées très attentivement par l'ANR. En particulier, tout membre du comité qui est dans le même laboratoire qu'un des membres du consortium d'une proposition de projet donné n'est pas impliqué dans le traitement, par le comité, de cette proposition, n'a accès à aucun document ou rapport sur celle-ci et n'assiste pas aux discussions portant sur cette proposition de projet. Cette règle s'applique bien évidemment aussi aux membres du bureau.

La réunion plénière de première phase a eu lieu en distanciel sur 2 jours avec un support technique adéquat de l'ANR, qui a permis globalement un bon déroulement des discussions et de la gestion des conflits d'intérêts via des salles d'attente virtuelles. La réunion plénière de seconde phase a eu lieu en présentiel, également sur 2 jours et avec une gestion en direct des conflits d'intérêt.

Résultats du CE40 à l'AAPG 2023

Le nombre des pré-propositions déposées éligibles en phase 1 était de 86 hors PRCI (27 JCJC, 43 PRC, 1 PRCE, 15 PRME), soit une augmentation de près de 51% par rapport à l'AAPG 2022. L'aide totale demandée en phase 1 était de 30,86 M€, ce qui représente un budget moyen de 359 k€, tous les instruments confondus. Le comité a retenu 40 pré-propositions pour la seconde phase, soit un taux de réussite de 47% hors PRCI. Ce taux ne tient pas compte des propositions de projets autorisées à être déposées directement en seconde phase dans le cas où elles apparaissaient en liste complémentaire à l'issue de l'AAPG 2022. L'enveloppe budgétaire allouée au CE40 en phase 2 (hors PRCI) a été de 6,92 M€. Cette enveloppe budgétaire n'inclut pas les fonds liés à la priorité nationale en Intelligence Artificielle (IA). À l'issue de la réunion de seconde phase, 24 projets ont été financés dont 7 projets JCJC, 15 projets PRC et 2 projets PRME. Parmi ceux-ci, 4 projets ont été identifiés comme relevant de l'IA, dont 3 ont été financés par l'enveloppe spécifique au plan stratégique en IA. Le taux de réussite est donc à ce jour de 27,9%, hors PRCI. Au moment de l'écriture de ce rapport, le processus de sélection de l'AAPG n'est pas terminé, certains projets pouvant être financés jusqu'à la fin de l'année budgétaire.

Commentaires généraux sur les projets évalués et recommandations pour l'AAPG 2024

Le comité tient à rappeler ci-dessous les trois critères d'évaluation.

L'appréciation de la qualité et de l'ambition scientifique du projet implique une description scientifique homogène mettant en valeur le positionnement par rapport à l'état de l'art, les résultats visés, la méthodologie envisagée avec une évaluation des risques impliqués. L'écueil consistant à faire une liste de thèmes et de problèmes ouverts sans réel fil conducteur et sans dégager de direction générale essentielle à un réel projet doit toujours être évité.

L'organisation et la réalisation du projet sont évaluées sur la base

- des CV des responsables d'équipes-partenaires fournis qui doivent être correctement renseignés, y compris le choix de publications significatives possiblement en lien avec le projet,
- de la description du rôle de chacun dans le projet, incluant les pourcentages précis d'implication, et de la complémentarité des compétences (dans le cas des JCJC, ce dernier point est remplacé par le rôle du projet dans le développement de la prise de responsabilité de la coordinatrice ou du coordinateur),
- du rôle des personnels non permanents demandés dans le cadre du projet et notamment le programme scientifique envisagé pour chacun d'entre eux,
- de la justification du budget demandé qui doit être correctement proportionné par rapport au projet lui-même (on rappelle ici que le budget ne fait pas partie des critères d'évaluation en phase 1, toutefois, le montant d'aide demandé dans la pré-proposition conditionne le montant de la phase 2 : il est donc important pour les déposants d'y réfléchir en amont en évaluant correctement les besoins du projet).

L'impact et les retombées du projet (évalués en seconde phase exclusivement) s'apprécie au travers de l'ambition des thèmes abordés et des résultats visés par rapport à l'état de la recherche actuelle, les applications éventuelles, y compris à destination des autres disciplines et du monde socio-économique et enfin de la présentation de la politique envisagée de diffusion des résultats et éventuellement de transfert de technologie, y compris à destination possiblement d'un public de non-spécialistes.

Le taux de réussite de 13,3% en PRME est significativement inférieur à celui des instruments JCJC et PRC. Le comité souhaite rappeler qu'est aussi attendu dans le cadre d'un PRME un projet scientifique fédérateur qui mette en place une synergie nouvelle au sein d'une équipe. Une proposition reposant principalement sur la description des spécialités et activités en cours de chaque membre de l'équipe, aussi excellentes soient-elles, ne peut être suffisante. Le comité souhaite que la communauté puisse se saisir lors du prochain appel de l'opportunité offerte par cet instrument, dont la mise en place avait été notamment suggérée par le CE40 il y a 2 ans.

Le comité souhaite également rappeler que les coordinatrices/coordonateurs de projets redéposés d'une année sur l'autre ont la possibilité de demander un effet-mémoire, c'est-à-dire que le rapport obtenu par le projet en première phase l'année précédente soit communiqué au comité avant la tenue de la réunion plénière. Cela permet notamment de mettre en lumière l'évolution de la proposition et en particulier le travail réalisé par le consortium en réponse aux éventuels points faibles indiqués dans ce rapport. Le comité estime que le recours à l'effet-mémoire lui a globalement permis d'affiner son appréciation des projets redéposés.

Le comité a pu demander des ajustements budgétaires mais ceux-ci sont restés en-dessous de 15% du montant total demandé. Ils n'ont jamais porté sur les demandes d'allocations doctorales et n'ont que rarement affecté les demandes de stages post-doctoraux.

En conclusion, le comité tient à souligner la grande qualité de nombreux projets déposés lors de l'AAPG 2023. Il espère que ce rapport sera utile à la communauté et que celle-ci saura de nouveau se mobiliser avec succès à l'occasion de l'AAPG 2024, d'autant plus que les mathématiques font leur entrée dans la liste des priorités nationales affichées par l'ANR.

Le Comité d'Evaluation « Mathématiques » (CE40) de l'ANR